

France-Carcassonne: Public road transport services

OJ S 231/2015 28/11/2015

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Conseil général de l'Aude

Postal address: allée Raymond Courrière

Town: Carcassonne Cedex 9

Postal code: 11855

Country: France

For the attention of: M. le président du Conseil départemental de l'Aude

E-mail: jerome.escande@ade.fr

Telephone: +33 468116543

Fax: +33 468116543

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.ade.fr>Address of the buyer profile: <http://marchespublics.ade.fr>Electronic access to information: <http://marchespublics.ade.fr>Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://marchespublics.ade.fr>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority****I.3. Main activity**

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport interurbain.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 2: Land transport services [2], including armoured car services, and courier services, except transport of mail

Main site or place of performance: Département de l'Aude.
NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Délégation de service public portant sur l'exploitation des services de transports interurbains Audelignes ainsi que les services spécifiques complémentaires sur le département de l'Aude. La procédure concerne 4 lots qui sont autant de contrat de délégation de service public. Pour chaque lot, le délégataire aura en charge:

- l'exploitation du service public de transport interurbain de voyageurs sur le périmètre du lot concerné aux points d'arrêts et horaires décrits à l'annexe 1, notamment:
- l'exploitation technique et commerciale du service
- le recrutement, la formation, la gestion du personnel nécessaire à l'exploitation du service,
- la mise à disposition des moyens nécessaires à l'exploitation des services non fournis par l'autorité Organisatrice (dont les véhicules), ainsi que leur renouvellement (en moyens propres ou sous traitance),
- l'entretien et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exploitation du service (dépôts et matériels roulants notamment),
- la gestion commerciale du service (accueil, information, promotion du réseau, vente et contrôle des titres de transport, gestion des réclamations, lutte contre la fraude, etc.),
- la production d'enquêtes, d'études, de tableaux de bord et d'outils de suivis du réseau,
- la perception des redevances sur les usagers commerciaux,
- la reprise du personnel de l'ancien exploitant.

II.1.6. CPV code(s)

60112000 Public road transport services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le réseau, objet du présent avis, comprendra 12 lignes régulières. Certaines lignes incluent du transport scolaire. Sur ces 12 lignes, l'offre kilométrique atteint environ 1 060 000 km/an, soit environ 3 km/an/habitant. Ce réseau dessert 135 communes, et 65 % de la population. Le Département a décidé de regrouper les lignes de transport en 4 secteurs homogènes qui donneront chacun lieu à une délégation de service public indépendante ci-après dénommée «lot». Le futur délégataire reprendra l'ensemble du personnel affecté à l'exploitation du service conformément aux dispositions de l'article L. 1221-24 du code du travail.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Provisional timetable for recourse to these options:

in months: 60 (from the award of the contract)

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Secteur du Carcassonnais

1) Short description

Ce lot aura pour objet l'exploitation des services de transports interurbains de voyageurs sur la ligne considérée aux risques et périls du titulaire délégataire avec contribution financière de la collectivité. Lignes interurbaines à fréquentation scolaire.

Nombre de jours de fonctionnement hors scolaires: environ 100 jours.

2) CPV code(s)

60112000 Public road transport services

3) Quantity or scope

Ligne n° 4 (ancienne ligne 42) — origine: Cuxac Cabardes — destination: Carcassonne — km commerciaux annuels: 51000.

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: Secteur de la Haute Vallée de l'Aude

1) Short description

Ligne n° 11 (ancienne ligne n° 19): Axat — Limoux — Castelnaudary — km commerciaux annuels: 49 000.

Ligne n° 10 (ancienne ligne n° 25): Limoux — Puivert — km commerciaux annuels: 18 000.

Ligne n° 9 (ancienne ligne n° 29): Nébias — Quillan — km commerciaux annuels: 7 000.

Ligne n° 2 (ancienne ligne n° 53): Axat — Quillan — Limoux — Carcassonne — km commerciaux annuels: 196 000.

2) CPV code(s)

60112000 Public road transport services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Ce lot aura pour objet l'exploitation des services de transports interurbains de voyageurs sur la ligne considérée aux risques et périls du titulaire délégataire avec contribution financière de la collectivité. Lignes interurbaines à fréquentation scolaire.

Nombre de jours de fonctionnement hors scolaires: environ 100 jours.

Lot No: 3

Lot title: Secteur du Lauragais

1) Short description

Ligne n° 3 (ancienne ligne n° 20) — Castelnaudary — Carcassonne — km commerciaux annuels: 105 000.

Ligne n° 5 (ancienne ligne n° 21) — Fanjeaux — Montréal — Carcassonne — km commerciaux annuels: 62 000.

2) CPV code(s)

60112000 Public road transport services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Ce lot aura pour objet l'exploitation des services de transports interurbains de voyageurs sur la ligne considérée aux risques et périls du titulaire délégataire avec contribution financière de la collectivité. Lignes interurbaines à fréquentation scolaire.

Nombre de jours de fonctionnement hors scolaires: environ 100 jours.

Lot No: 4

Lot title: Secteur du Lézignanais

1) Short description

Ligne n° 7 (ancienne ligne n° 23) — Mouthoumet — Narbonne — km commerciaux annuels: 130 000.

Ligne n° 6 (ancienne ligne n° 34) — Lagrasse — Narbonne — km commerciaux annuels: 41 000.

Ligne n° 1 (ancienne ligne n° 49) — Narbonne — Lézignan Corbières — Carcassonne — km commerciaux annuels: 255 000.

Ligne n° 8 (ancienne ligne n° 51) — Tuchan — Durban — Narbonne — km commerciaux annuels: 45 000.

Ligne n° 12 (ancienne ligne n° 61) — Pépieux — Narbonne — km commerciaux annuels: 99 000.

2) CPV code(s)

60112000 Public road transport services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Ce lot aura pour objet l'exploitation des services de transports interurbains de voyageurs sur la ligne considérée aux risques et périls du titulaire délégataire avec contribution financière de la collectivité. Lignes interurbaines à fréquentation scolaire.

Nombre de jours de fonctionnement hors scolaires: environ 100 jours.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le délégataire devra fournir dans les 3 mois suivant la signature du contrat une garantie bancaire à première demande délivrée par un établissement de crédit de premier rang.

1. Couvrir les pénalités dues au Département par le Délégataire

2. Couvrir les dépenses faites en raison de mesures prises aux frais du Délégataire pour assurer la reprise de l'exploitation du service public par le Département en cas de mise en

régie provisoire, ou la remise en bon état d'entretien et le renouvellement des ouvrages et équipements en fin de contrat, en cas de non respect par le Déléataire de ses obligations et de manière générale toutes conséquences financières imputables à un défaut de réalisation des obligations prévues au contrat.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du CGCT, la rémunération de l'exploitant sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service public confiée dans le cadre du contrat. L'exploitant se rémunérera directement auprès des passagers commerciaux du service en percevant les recettes de trafic. Les recettes des passagers scolaires seront perçues par le Département qui en conservera la propriété. Le Déléataire percevra toute recette annexe (publicité, etc.).

Le Département pourra lui verser une contribution (financée sur les ressources propres du Département) conformément à l'article L. 2224-2 du CGCT.

La convention fixera les conditions de rémunération du délégataire et notamment l'étendue de la compensation financière, le cas échéant, versée en contrepartie des contraintes de service public imposées par le Département.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Le candidat pourra répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement. Les membres du groupement devront désigner un mandataire qui sera l'interlocuteur unique de l'autorité délégante. En cas de candidature en groupement, l'ensemble des pièces énumérées à la rubrique «Conditions de participations» devra être fourni pour chaque entreprise du groupement, à l'exception de la lettre de candidature qui pourra être présentée par le mandataire.

En outre, devront être clairement précisés l'identité, le rôle et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement dans le cadre du projet.

L'appréciation des garanties professionnelles et financières et de l'aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement possède la totalité des compétences requises pour l'exécution du contrat.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: 1) Lettre de candidature datée et signée par une personne ayant autorité pour engager la société: formulaire Dc1 (téléchargeable sur le site internet du Minefe) ou équivalent;

2) Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat;

3) En cas de groupement d'entreprises, le pouvoir de la personne habilitée donné au mandataire par les cotraitants pour la présentation de l'offre;

4) Les certificats fiscaux et sociaux;

5) Déclarations sur l'honneur du candidat:

— ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L.8221-3, L.8221-5; L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature

dans un autre État de l'Union européenne,

— pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L.8272-4, R8272-10 et R8272-11 du code du travail,

— ne pas être en situation de faillite personnelle, de liquidation ou de redressement judiciaire sans habilitation à poursuivre son activité. Le cas échéant, la copie du ou des jugements;

6) Pour les personnes assujetties (article L5212-1 du code du travail) à l'obligation définie aux articles L. 5212-2, L. 5212-3 L. 5212-4 du code du travail (obligation d'employer des travailleurs handicapés ou en difficultés), une attestation sur l'honneur, dûment datée et signée;

7) Le cas échéant, Extrait K bis ou équivalent étranger;

8) Copie de l'autorisation certifiant qu'il répond aux exigences de la profession de transporteur de voyageurs par route ou équivalent étranger.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: — chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à celles objets de la délégation de service public envisagée au cours des 3 derniers exercices clos disponibles,

— bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles ou tout autre document reprenant les mêmes données, concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la délégation de service public,

— attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation,

— tous documents de présentation générale du candidat (actionnariat, moyens et personnels) étant précisé que les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront les éléments dont elles disposent.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Document de présentation générale de l'entreprise et son savoir-faire en matière d'exploitation de services en rapport avec l'objet de la délégation.

Références du candidat au cours des trois dernières années en rapport avec l'objet de la délégation de service public.

Note décrivant les moyens techniques et humains du candidat.

— le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat.

Il est précisé que les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront les éléments dont elles disposent.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Déclaration ou autorisation que le candidat répond aux exigences de la profession de transporteur de voyageurs par route (décret n° 85-891 du 16.8.1985 relatif aux transports urbains de personnes, règlement (Ce) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21.10.2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route).

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. 1. La qualité des véhicules mis à disposition pour l'exécution du service et la qualité de l'organisation et la capacité opérationnelle des moyens humains et matériels
2. 2. La dynamique de la politique commerciale appréciée au travers des propositions en matière de fidélisation de la clientèle, de recherche de nouveaux clients et d'implication des générateurs de trafic
3. 3. La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel (Cep) et le niveau de détail et d'explications fournis par le candidat à l'appui de son CEP
4. 4. Le niveau de risque commercial assumé par les candidats, jugé à travers les engagements de niveau de recettes et le ratio recettes commerciales / dépenses pour toute la durée contractuelle
5. 5. Le moindre recours aux fonds publics
6. 6. Le niveau d'engagement juridique, apprécié à travers le degré d'acceptation et d'amélioration par le candidat, dans le sens des intérêts du Département, du projet de contrat

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

15S0146

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

27.1.2016 - 16:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 270 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

1 Cet avis n'implique pas un marché. Texte en application duquel la convention est conclue: articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales, L.2124-4 du code de la propriété des personnes publiques;

2. Procédure de type «ouverte»: conformément à l'arrêt du Conseil d'État en date du 15.12.2006, Corsica Ferries (n° 298618), la présente procédure est une procédure dite «ouverte». Par conséquent, à la date de remise des offres fixée au 27.1.2016 à 16:00 et visée à la rubrique IV.3.4, les candidats doivent remettre leurs pièces relatives à la candidature et celles relatives à l'offre;

Au vu du dossier permettant au Département d'apprécier les garanties professionnelles et financières des candidats et leur aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public, le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L.5212-4 du code du travail, la Commission de délégation de service public, après ouverture de la première enveloppe, éliminera les candidats dont les justifications sont insuffisantes, puis ouvrira les plis contenant les offres des seuls candidats dont la candidature a été admise et donnera, après examen de ces offres, son avis au vu duquel l'autorité responsable de la personne publique délégante peut engager toutes discussions utiles avec le (ou les) candidat(s);

3. Les quantités pour chaque lot sont données à titre indicatif et correspondent aux données telles qu'elles sont connues à ce jour;

4. Tout candidat peut faire connaître son intention d'obtenir un dossier de consultation dans les conditions suivantes:

En téléchargeant le dossier sur la plateforme: <http://marchespublics.aude.fr>

Par courrier à l'adresse suivante: Département de l'Aude — allée Raymond Courrière — service des marchés publics — bureau 2.089 — 11855 Carcassonne Cedex 9

Par mail: marches@audefr

5. Critères de sélection des candidatures: le candidat remettra un dossier permettant à la collectivité d'apprécier ses garanties professionnelles et financières et son aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public, le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 323-1 du code du travail. Conformément à l'article L. 1411-1 alinéa 3 du CGCT, les candidats seront sélectionnés par la commission de délégation de service public, dite «d'ouverture des plis»;

6. Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services): 1.9.2016;

7. Unité monétaire utilisée, l'euro;

8. Le candidat, pourra, le cas échéant, produire les modèles de formulaires utilisés en matière de passation de marchés publics (Dc1, Dc2...) accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/accueil-daj>,

9. Modalités de présentation des candidatures: voir le règlement de consultation;
10. Précision sur la rubrique «modalités d'ouverture des offres»: il s'agit d'une date prévisionnelle. Les séances de la Commission d'ouverture des plis ne sont pas publiques. Les candidats n'y sont pas admis.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 25.11.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Montpellier
Postal address: 6 rue Pitot
Town: Montpellier
Postal code: 34063
E-mail: greffe.ta-montpellier@juradm.fr
Telephone: +33 467548100
Fax: +33 467548156

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Montpellier
Postal address: 6 rue Pitot
Town: Montpellier
Postal code: 34063

VI.5. Date of dispatch of this notice

25.11.2015